



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2015

Le treize mars deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

13-03-2015-11

Pouvoirs : MME LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Secrétaire de séance élue : Mr Hervé HILLOOU

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION DU CCAS
--

Le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2014, l'assemblée a fixé à huit le nombre de membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de MONT.

Suite du décès de Monsieur Robert MARGNAC, membre élu du Conseil d'Administration du C.C.A.S, il revient au Conseil Municipal de le remplacer.

Conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Le Maire précise qu'aucun candidat sur la liste à laquelle appartenait l'intéressé et qu'il n'existe aucune autre liste. En conséquence, il convient de renouveler l'ensemble des membres élus du Conseil d'Administration.

Pour rappel, les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il rappelle que le Conseil Municipal du 28 mars 2014 a fixé à quatorze le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Après un vote à bulletin secret les personnes suivantes sont désignées pour composer les comités des sections du C.C.A.S. correspondant aux trois communes associées :

DESIGNE après un vote à bulletin secret :

- Monsieur Jean-François LETARGUA - Monsieur Pascal SALEFRANQUE -
- Madame Marie POHLER - Monsieur Michel CAMDESSUS - Madame Patricia LOQUET
- Monsieur Audrey PEAN - Madame Marie-Christine BAZIARD

membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mont (Arance-Gouze-Lendresse) pour la durée du présent mandat.

DESIGNE après un vote à bulletin secret les personnes suivantes pour composer les comités des sections du C.C.A.S. correspondant aux trois communes associées :

Section d'Arance

(Michel CAMDESSUS Pdt)
- Marie-Christine BAZIARD
- Pascal SALEFRANQUE
- Patricia LOQUET

Section de Gouze

(Jean-François LETARGUA Pdt)
- Marie POHLER
- Michel CAMDESSUS
- Patricia LOQUET

Section de Lendresse

(Audrey PEAN Pdte)
- Pascal SALEFRANQUE
- Jean-François LETARGUA
- Marie-Christine BAZIARD

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ